

Valeur de rachat : changements prévus en avril 2009

Tous les membres du régime de retraite ont des droits pleinement acquis dès leur adhésion. Ainsi, lorsqu'un membre du régime cesse de travailler pour l'Église Unie, il peut retirer la « valeur de rachat » de son droit de pension et le déposer dans un autre régime d'épargne-retraite enregistré. La valeur de rachat de votre pension est équivalente au montant d'argent dont votre régime a besoin pour financer la rente qui vous est promise.

C'est la Loi sur les régimes de retraite de l'Ontario (*PBS*) qui régit tous les régimes enregistrés de pension en Ontario, y compris le régime de retraite de l'Église. Le *PBS* exige que les valeurs de rachat soient calculées sur la base fournie par le *Canadian Institute of Actuaries Standards of Practice* (Normes pratiques de l'Institut canadien des actuaires). Cette base de calcul est censée changer en avril 2009. D'une manière générale, la nouvelle façon de calculer les valeurs de rachat diminuera le montant de rachat de la pension (cette diminution sera plus prononcée pour les nouveaux membres du régime). Les facteurs affectant cette méthode de calcul sont entre autres l'espérance de vie, les taux d'intérêt, et l'inflation.

Votre relevé personnel de retraite fait état d'une valeur estimée de « transfert ». Mais la véritable « valeur de rachat » est calculée au moment du transfert. Voir à la page 3 du Guide d'accompagnement de votre Relevé de pension 2008.

Bonification de la pension Délai d'application à cause du marché

Toute personne au courant des nouvelles financières partout sur la planète ne sera pas surprise d'apprendre que l'économie a de sérieux problèmes.

Depuis l'effondrement des marchés financiers à travers le monde, il est difficile de déterminer où le fonds de retraite se situe sans refaire une évaluation pour la période actuelle. La dernière évaluation du régime a été faite en date du 31 décembre 2007 et ne peut plus être considérée comme étant exacte. Ainsi, une autre évaluation sera faite en date du 31 décembre 2008.

Par conséquent, le conseil de retraite a décidé de remettre à plus tard la bonification des versements de pension pour les retraités-és depuis le 1^{er} janvier 2007 et des rentes à

payer pour les membres actifs. Bien qu'en pratique le régime de retraite ait bénéficié d'améliorations régulières, le conseil a toujours été transparent sur ce point : ces améliorations ne doivent se faire que si le régime peut se le permettre.

Le *Statement of Beliefs and Guiding Principles* (Convictions et principes directeurs) du régime de retraite est le document qui oriente les décisions du conseil de retraite en la matière. Dès que le régime sera en mesure d'offrir une bonification, celle-ci sera octroyée à tous les membres qui n'en ont pas bénéficié en 2009. Vous pouvez consulter (en anglais) ce *Statement of Beliefs and Guiding Principles* au www.united-church.ca/minstaff/pension/principles.

Sondage : nos communiqués sur la retraite

Merci à tous ceux et celles qui nous ont aidés à faire ce sondage sur la communication concernant la retraite. D'une manière générale, les conclusions démontrent que vous, les membres du régime de retraite, vous sentez bien informés sur votre pension. Voici les principaux points qui ont été portés à notre attention :

L'inexactitude de nos listes d'envoi est toujours un problème, de même que le manque de flexibilité de notre système postal qui envoie plusieurs copies à une même adresse. Si vous désirez recevoir plus d'une copie des bulletins d'information sur la retraite, faites-le nous savoir. Informez les Politiques et services concernant le ministère et l'emploi (*MEPS*) lorsqu'il y a un changement de bénévoles, comme le / la trésorier-ère et le / la président-e du comité du personnel et du ministère. Lorsque c'est le personnel (ministériel ou laïque) qui change, la nouvelle information doit être envoyée au Centre de retraite et d'avantages sociaux de l'Église Unie. Si vous recevez un avis lorsque les bulletins sur la retraite sont affichés sur le site Internet de l'Église Unie, tenez-nous au courant d'un changement d'adresse courriel.

La plupart des membres du régime sont tout à fait d'accord avec la production d'un

rapport annuel car il permet de comprendre les principales caractéristiques financières qui affectent directement la pension des membres. Cependant, ils estiment que son format est beaucoup trop coûteux. *MEPS* explorera les façons de réduire les coûts de production pour s'attaquer à ce problème. Par exemple, le papier que nous utilisons : bien qu'il soit glacé pour mieux retenir la couleur, c'est un papier relativement peu coûteux. Nous l'avons choisi pour répondre à nos critères en matière d'environnement. Par ailleurs, réduire l'utilisation de la couleur est une option à l'étude.

« Nous ne savions pas que l'appel était de vous! » Notre sondage avait pour but de parler à la plus grande diversité de personnes possibles : les appels ont donc été faits le matin, pendant les jours de travail, et le soir. Malheureusement, nous n'avions pas de fonction d'affichage d'appel. Si nous n'avons pas pu vous parler, nous en sommes désolés, mais nous sommes toujours intéressés à connaître votre point de vue. Appelez-nous n'importe quand au 1-800-268-3781, poste 3161, ou écrivez-nous par courriel au 4sight@united-church.ca.



Gardez le contact !

Pensez à informer le Centre de retraite et d'avantages sociaux de l'Église Unie de tout changement à votre information personnelle ou à votre information d'emploi. (Pour les personnes inscrites auprès de ADP, ces corrections seront faites automatiquement.) Faites-le dès maintenant, en ligne au **www.united-church.hroffice.ca**

Appelez le Centre de retraite et d'avantages sociaux au 1-888-657-4607
Courriel : **united-church@hroffice.ca**

Vous avez des commentaires, des questions, ou des idées pour notre bulletin ? Veuillez nous contacter au 1-800-268-3781 poste 3161, ou envoyez-nous un courriel au **4sight@united-church.ca**

Séminaires de préparation à la retraite

Les séminaires de préparation à la retraite sont des sessions d'information sur la façon dont les régimes d'avantages sociaux de l'Église Unie se transforment au moment où vous prenez votre retraite et sur ce que vous devez savoir au sujet du régime de retraite pour vous préparer adéquatement à cette étape. Ces séminaires sont d'excellents outils de planification. Si vous désirez qu'un tel séminaire soit offert dans votre région, veuillez contacter le / la responsable de la retraite de votre consistoire ou le / la responsable du personnel au niveau de votre synode.

Un autre forum d'information sur la retraite est le *Retiree Luncheon* (Lunch des retraités) qui combine la célébration du moment important qu'est la retraite et le partage de renseignements pertinents. Si vous désirez tenir un de ces événements dans votre région, parlez-en au / à la responsable du personnel au niveau de votre synode ou au / à la responsable de la retraite de votre consistoire!

